



**PROCÈS-VERBAL DE LA 579^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 14 février 2019 à 12 h au salon rouge de l'UQTR
(579-14-02-19)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
Mme Diane Gagné, vice-présidente aux relations de travail
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
Mme France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absence :

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail, et François Landry et Alain Gamelin, conseillers aux affaires universitaires, assistent également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX-579-14-02-19-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal
 1. 578^e réunion
- 4) Suites à donner aux dossiers
- 5) Correspondance et information
 1. Correspondance depuis le 14 janvier 2019
 2. RAS des mois de janvier 2019 : ARC : 3 634 \$; MRQ : 7 324 \$
- 6) Rapport des officiers et des délégations
- 7) Action de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de l'ABI
- 8) Conférence des directeurs 2.0 (suite)
- 9) Politique sur les communications de l'UQTR
- 10) Modalité remboursement des sommes versées en trop par l'UQTR
- 11) Règlement – Régie interne de l'UQTR
- 12) Affaires budgétaires :
 1. Recommandation au conseil syndical du taux de cotisation pour l'année 2019-2020
 2. Recommandation au conseil syndical des prévisions de produits et de charges pour l'année 2019-2020
- 13) Projet d'ordre du jour pour le conseil syndical du 28 février 2019
- 14) Projet d'ordre du jour de la 154^e l'assemblée générale du Syndicat
- 15) Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs
- 16) Dossiers de gestion des ressources humaines (huis clos)
- 17) Affaires nouvelles
- 18) Date de la prochaine réunion : 7 mars 2019
- 19) Levée de l'assemblée

CX-579-14-02-19-02 Adoption de l'ordre du jour

Le président demande à ajouter le point : Règlement – Régie interne de l'UQTR

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-579-14-02-19-03 Adoption du procès-verbal

1. 578^e réunion

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, il est proposé et dûment appuyé d'adopter le procès-verbal de la 578^e réunion du comité exécutif tenue le 17 janvier 2019.

CX-579-14-02-19-04 Suites à donner au dossier

Le point est reporté.

CX-579-14-02-19-05 Correspondance et information

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 14 janvier 2019

La secrétaire attire l'attention des membres sur le courrier reçu et expédié depuis le 14 janvier dernier. Elle précise qu'il ne s'agit que du courrier reçu par la poste régulière et non des courriels.

2. Retenues à la source

Le trésorier précise que les retenues à la source du mois de janvier 2019 ont été expédiées aux gouvernements : ARC : 3 634 \$; MRQ : 7 324 \$.

CX-579-14-02-19-06 Rapports des officiers et des délégations

Président

- Le président souligne qu'il a fait parvenir une lettre au Recteur au sujet de l'évaluation du vice-recteur aux ressources humaines. Il y a indiqué avoir voulu connaître l'auto-évaluation du vice-recteur ainsi que son plan d'action et les défis qu'il se donnera pour son deuxième mandat. Il a aussi demandé à ce que la lettre soit transmise aux membres du conseil d'administration.
- Le président souligne avoir participé, en compagnie du CAU, à la réunion du Forum des partenaires du 31 janvier. Il a été notamment question de la nouvelle politique sur les communications de l'UQTR. Le point est d'ailleurs à l'ordre du jour de la présente réunion.
- Le président a participé au conseil fédéral de la FQPPU des 7 et 8 février. Il a eu l'occasion de discuter avec le président, Jean-Marie Lafortune, de la question du lock-out dans le milieu universitaire et de son souhait de voir abolir cette stratégie de négociation. Le président de la FQPPU demande que le SPPUQTR procède à la recension des effets pervers liés au lock-out subit à l'UQTR afin que la Fédération puisse l'utiliser dans la rédaction d'un document de sensibilisation pour les autres syndicats de professeurs.
- Le président a aussi participé à une rencontre au Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ). Celle-ci a pris position concernant la dérèglementation des frais de scolarité des étudiants étrangers. Résolution qu'elle a fait parvenir à l'ensemble des directions des universités.
- Toujours au sujet du CLIUQ, une réflexion est en cours pour revoir la structure de fonctionnement du regroupement. L'adhésion des professeurs de l'Université Laval et de l'Université de Montréal à la Fédération réduit l'influence des constituantes de

l'UQ. Il serait donc intéressant que les professeurs du réseau trouvent une façon plus efficace de se concerter. Des solutions sont sur la table, notamment de se doter d'un secrétariat permanent, de demander à la FQPPU un partage de ses ressources humaines ou qu'elle verse au CLIUQ une partie des cotisations versées.

- Le président informe que la CLIUQ souhaite que le Syndicat participe à l'élaboration d'un portrait de la composition et des modalités de fonctionnement des conseils d'administration des établissements du réseau de l'Université du Québec. Un questionnaire à cet effet est à compléter.
- Le président a reçu un courriel du décanat des études annonçant l'annulation, la veille de la réunion du 12 février, d'une rencontre sur l'appréciation des enseignements. Le comité de suivi ne s'est pas réuni depuis très longtemps. Il s'interroge sur la volonté du doyen de maintenir ce comité.
- Le président informe ses collègues de la décision du tribunal administratif du travail au sujet de la modification du nom du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQAM. Désormais, cette entité portera le nom de Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (CSN). Le président souligne que cette décision doit nous rendre vigilants sur le précédent que cette décision vient de créer et sur les effets pervers de la représentation des professeurs et des chargés par une même centrale syndicale.

VPRT et VPAS

- La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- Elle indique que la décision de l'assemblée départementale de ne pas renouveler le contrat d'un professeur a été renversée par les vice-recteurs académiques et le vice-recteur aux ressources humaines. La VPRT rappelle que le département a cinq jours ouvrables pour faire appel de la décision. Le président rappelle qu'il est malheureux que le Syndicat doive avoir recours aux gestionnaires pour renverser une décision départementale. Il faudrait sensibiliser davantage les assemblées départementales sur l'importance de respecter le processus d'évaluation des professeurs.
- Concernant les suites du lock-out, la VPRT informe ses collègues qu'il manque des témoignages, notamment au sujet des stages, des directions pédagogiques et de l'École d'été. Les 12 et 13 mars, il y aura de nouvelles rencontres avec les professeurs pouvant témoigner de ce type de conséquences reliées au lock-out.
- La VPRT attire l'attention sur une histoire récente vécue par un professeur. Une dame est entrée dans la salle de classe du professeur en question et assisté au cours jusqu'à la pause. Puis elle a quitté. Le professeur n'a pas apprécié l'expérience, ne connaissant ni la dame ni ces intentions. De l'avis de tous, ce cas devra être transmis au directeur du Service des ressources humaines.

VPAU

- Le VPAU énumère les professeurs membres des sous-comités du conseil d'administration de l'UQTR : le professeur Yves Lachapelle est membre du comité sur les orientations stratégiques et du comité de gouvernance et d'éthique, le professeur Benoît Lavigne est membre du comité d'audit et du comité exécutif. Le VPAU indique qu'il siègera au comité de gouvernance et d'éthique et au comité exécutif.
- Le VPAU informe que la réunion du comité d'audit, prévu pour le 13 février, a été annulée sans qu'aucune date ne soit annoncée pour la prochaine rencontre.

VPSC

- La VPSC mentionne que la prochaine rencontre du Comité des services à la collectivité aura lieu le 19 février prochain.

- Elle souligne qu'elle a participé à la cérémonie de remise de bourses d'études de la Fondation où sont remises les bourses offertes par le Syndicat aux étudiants de l'UQTR.

Trésorier

- Le trésorier présente l'état des résultats du budget 2018-2019 du syndicat au 31 janvier 2019.
- Il indique qu'il a participé à la rencontre de la FQPPU des 7 et 8 février. Les points suivants ont été traités :
 - L'exécutif de la Fédération a rencontré le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge. Ce dernier se dit favorable à la présentation d'une loi-cadre sur les universités. Il manifeste toutefois moins d'enthousiasme à la création d'un conseil des universités.
 - Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval est désormais membre de la FQPPU.
 - La FQPPU a tenu des élections pour le comité exécutif. L'entrée en fonction se fera le 1^{er} juin. Le professeur Jean Portugais, président du SGPUM, en sera le nouveau président. À la vice-présidence, Cathy Vaillancourt (INRS), au poste de secrétaire-trésorier, Denis Bélisle (UdeS) et aux postes de conseillers, Daniel Guitton (McGill) et John G. Kingma (Laval). Le président sortant, Jean-Marie Lafortune (UQAM) siègera aussi en cette qualité pendant une année.
 - Les réunions du Conseil fédéral pour l'année 2019-2020 sont : 17-18 octobre, 6-7 février et le 23-24 avril. La CLIUQ se réunit le matin de la première journée.
 - Deux conférences ont été données : l'une portant sur la CAFF (Classification académique aux fins de financement) et la seconde sur la liberté d'expression, de censure et de liberté universitaire. Le trésorier souligne que ces deux conférences seraient de belles conférences-midis à tenir à l'UQTR.
 - Le programme des journées de réflexion de la Fédération en avril prochain portera sur la transformation des universités et de la détérioration de la condition professorale.

Secrétaire

- La secrétaire souligne qu'il serait pertinent d'expédier à l'ensemble des professeurs la liste de leurs représentants aux différents comités syndicaux et universitaires afin qu'ils puissent communiquer avec eux lorsqu'ils ont des commentaires à formuler.

CX-579-14-02-19-07 Action de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de l'ABI

La VPRT explique le report de l'activité de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de l'ABI. Cette décision fait suite aux échanges par courriel entre les membres du comité exécutif sur l'origine de la décision d'organiser une telle activité. La VPRT rappelle que l'idée de rendre visite aux lock-outés provient du souhait des professeurs participant au Midi-info sur les enjeux du lock-out à l'UQTR tenu le 24 janvier. Lors du conseil syndical du 31 janvier, les délégués ont été informés de l'organisation de cette activité sans que l'ensemble des membres du comité exécutif en soit informé. Puisqu'il s'agissait d'une activité offerte par le Syndicat, il aurait été préférable que la décision se prenne formellement au comité exécutif. Le président indique qu'il aurait dû, à titre de président, s'assurer que le comité exécutif discute de l'organisation de cette activité.

Le président souligne toutefois la volonté des professeurs d'organiser une action en soutien aux travailleuses et aux travailleurs de l'ABI, telle que déjà organisée au printemps lors du lock-out des professeurs à l'UQTR.

Des discussions s'ensuivent entre les officiers au sujet d'une action à poser ou non. Il est souligné qu'il est très important que le Syndicat ne se prononce pas sur les négociations en cours. Il faut que l'intervention du Syndicat s'adresse aux travailleurs et à leurs familles qui subissent les effets du lock-out. Le président rappelle le rôle des professeurs d'université dans la société et il est de leur devoir de dénoncer l'utilisation du lock-out comme outil de stratégie de négociation.

Après discussions, il est suggéré de procéder en deux temps. D'abord, d'inviter l'ensemble des professeurs à signer une lettre ouverte qui serait expédiée aux médias. La lettre ouverte soulignerait les effets néfastes du lock-out et les conséquences sur les travailleurs. Dans un second temps, une action pourrait être menée sur la ligne de piquetage de l'ABI.

À la suite des discussions, les membres adoptent la résolution suivante :

- CONSIDÉRANT le lock-out à l'usine ABI qui perdure depuis 13 mois ;
CONSIDÉRANT l'appui déjà offert par le SPPUQTR à ces travailleuses et travailleurs le 29 mai 2018 ;
CONSIDÉRANT le bien-fondé de dénoncer l'utilisation du lock-out comme outil de stratégie de négociation de la part des employeurs ;
CONSIDÉRANT la menace que les universités québécoises utilisent le lock-out dans leurs négociations avec les professeurs ;

(CX-579-14-02-2019-R199)

Il est proposé par la VPRT, appuyée par la secrétaire :

- D'inviter les professeurs de l'UQTR à signer une lettre ouverte dénonçant l'utilisation du lock-out comme stratégie de négociation ;
- D'inviter le conseil syndical à statuer sur la pertinence ou non d'organiser une visite sur les lignes de piquetage en guise de solidarité avec les travailleuses et aux travailleurs de l'ABI.

CX-579-14-02-19-08 Conférence des directeurs 2.0 (suite)

La VPRT revient sur les échanges tenus le 24 janvier avec les professeurs porte-parole de la CDDD 2.0 et responsables de la rédaction du projet de réforme et sur les discussions entre les délégués syndicaux réunis le 31 janvier. Comme convenu avec ces professeurs porte-parole, le Syndicat enverra aux directions de département, ainsi qu'aux professeurs une lettre par courriel résumant les démarches et sur la non-nécessité de tenir un vote sur le projet de réforme.

CX-579-14-02-19-09 Politique sur les communications de l'UQTR

Le président résume la présentation et les discussions tenues au Forum des partenaires le 31 janvier au sujet de la nouvelle *Politique sur les communications de l'UQTR*. Selon le directeur du Service des communications, cette nouvelle politique remplacerait six autres politiques : Politique en matière de relations de presse, Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications, Politique des communications (deux versions existent), Politique générale d'utilisation du site web institutionnel et Règlement concernant l'affichage. Cette nouvelle politique devrait être adoptée par le conseil d'administration de l'UQTR à sa séance du 8 avril.

Le président attire l'attention sur plusieurs articles de cette politique pouvant restreindre la liberté d'opinion du professeur. Dans l'objet de la politique sur les relations de presse, il était clairement écrit que les professeurs avaient le droit d'exprimer leur opinion à propos de

l'UQTR. Dans la nouvelle politique, cet alinéa a disparu. Pourtant, la convention collective prévoit, à l'article 5.02, garantit la libre expression en matière d'opinion personnelle à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université. Des modifications devront être apportées à cette politique afin de garantir la liberté d'expression et d'opinion des professeurs.

CONSIDÉRANT le projet de Politique sur les communications de l'UQTR;
CONSIDÉRANT que ce projet de politique constitue une atteinte à la liberté d'expression pour les professeurs;
CONSIDÉRANT que la convention collective des professeurs permet à ceux-ci d'exprimer publiquement et librement leurs opinions;

(CX-579-14-02-2019-R200)

Sur proposition du VPAU, appuyée par le trésorier, il est unanimement résolu :

- D'acheminer au recteur, aux vice-recteurs, au président du conseil d'administration et au directeur des communications une lettre demandant des modifications à la Politique sur les communications de l'UQTR ;
- De recommander au conseil syndical de rejeter cette politique si rien n'y est modifié pour garantir la liberté d'expression et d'opinion personnelle pour les professeurs.

Le président et la secrétaire quittent la réunion à 15 h 19.

La VPRT assume la présidence de la réunion.

CX-579-14-02-19-10 Modalité remboursement des sommes versées en trop par l'UQTR

Le Conseiller aux affaires universitaire présente la procédure *Modalités remboursement de sommes versées en trop à des employés* de l'UQTR, telle que présentée et déposée séance tenante au Forum des partenaires le 31 janvier. Après étude et discussions, les membres du comité exécutif sont d'avis qu'il faudrait l'ajout d'options supplémentaires, si applicable, pour les professeurs.

CX-579-14-02-19-11 Règlement – régie interne de l'UQTR

Le VPAU informe ses collègues que le 10 décembre dernier, l'UQTR a procédé à une modification de son règlement de régie interne. Certaines modifications concernant la nomination des professeurs au Conseil d'administration et à la Commission des études contreviennent à la convention collective. Pour devenir membres du Conseil d'administration et de la Commission des études, les professeurs seront désormais désignés par le Syndicat. Pourtant, la convention collective, articles 4.01 et 4.02, prévoit que ces professeurs soient désignés par les professeurs lors d'une assemblée générale organisée conjointement par l'Université et le Syndicat.

Le nouveau règlement prévoit également que les titres de professeur associés et leur renouvellement sont attribués par le vice-rectorat aux études et à la formation alors que la convention collective prévoit que les titres sont attribués par l'Université. Actuellement, c'est le comité exécutif de l'UQTR qui statue sur cette question.

Une rencontre avec la secrétaire générale, M^e Marylène Drouin, est prévue le 26 février avec la VPRT, la VPAS et la conseillère aux relations de travail afin de discuter des modifications.

CX-579-14-02-19-12 Affaires budgétaires :**1. Recommandation au conseil syndical du taux de cotisation pour l'année 2019-2020**

Le trésorier signale que les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020 ont été préparées en maintenant le taux de cotisation syndicale à 1,5 % de la rémunération.

Il rappelle que lors de l'assemblée générale de septembre 2013, le comité exécutif avait convenu d'une règle de gestion du fonds de défense professionnel permettant de stabiliser le taux de cotisation.

Il recommande donc de respecter cette règle pour l'année 2019-2020 et de maintenir le taux de cotisation à 1,5 %.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

(CX-579-14-02-2019-R201)

Sur proposition du trésorier, appuyée par le VPAU, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical de maintenir, pour l'année 2019-2020, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

2. Recommandation au conseil syndical des prévisions de produits et de charges pour l'année 2019-2020

Le trésorier rappelle qu'il a préparé les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020 en tenant compte des commentaires formulés par les officiers à la suite de la réunion du comité exécutif du 17 janvier dernier.

Pour la prochaine année, les produits s'élèveront à environ 900 000 \$.

Les charges prévues s'élèveront à 860 000 \$.

Le trésorier attire l'attention de ces collègues sur de nouveaux postes de dépenses. Ainsi, un budget de 10 000 \$ sera réservé pour l'organisation d'activité de mobilisation en lien avec le lock-out et 4 000 \$ seront disponibles pour l'organisation d'une activité de réflexion sur la gouvernance. Un budget de 11 000 \$ est assigné au 50^e anniversaire de l'accréditation du Syndicat de 2021.

À la suite de la présentation des postes budgétaires, le trésorier répond aux questions des membres.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

(CX-579-14-02-2019-R202)

Sur proposition du trésorier, appuyée par le VPAU, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020 telles qu'annexées à la présente résolution.

CX-579-14-02-19-13 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 28 février 2019

La secrétaire attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la 324^e réunion du conseil syndical prévue pour le 28 février 2019.

Après discussion, les membres s'entendent pour expédier aux délégués le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Mieux connaître la convention collective
7. Politique sur les communications de l'UQTR
8. Affaires budgétaires :
 - 8.1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2019-2020
 - 8.2. Projet des produits et des charges pour l'année 2019-2020
9. Projet d'ordre du jour pour l'assemblée générale des professeurs
10. Projet d'ordre du jour pour la 154^e assemblée générale du Syndicat
11. Action de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de l'ABI
12. Rapport du comité exécutif 2018-2019 : dépôt
13. Tribune des délégués et des déléguées
14. Adoption du procès-verbal de la 323^e réunion du conseil syndical
15. Information et dépôt de documents :
 - 15.1. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif (578^e réunion)
 - 15.2. Agenda syndical de mars 2019
 - 15.3. CLIUQ et Conseil fédéral FQPPU
16. Affaires nouvelles
17. Date de la prochaine rencontre : 2 mai 2019
18. Levée de l'assemblée

CX-579-14-02-19-14 Projet d'ordre du jour de la 154^e assemblée générale du Syndicat

La secrétaire attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la 154^e assemblée générale du Syndicat prévue pour le 28 mars 2019.

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 153^e assemblée générale
5. Affaires budgétaires :
 - 5.1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2019-2020
 - 5.2. Prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020
6. Rapport des officiers pour l'année 2018-2019 (dépôt)
7. Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
 - 7.1. Présidence
 - 7.2. Vice-présidence aux relations de travail
 - 7.3. Vice-présidence aux affaires universitaires

- 7.4. Vice-présidence aux affaires syndicales
- 7.5. Vice-présidence aux services à la collectivité
- 7.6. Secrétaire
8. Élection d'un membre substitut au comité de promotion
9. Affaires nouvelles
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats des élections
12. Levée de l'assemblée

CX-579-14-02-19-15 **Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeures**

La secrétaire attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeures prévue pour le 28 mars 2019.

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2018
5. Élection des membres à la commission des études de l'UQTR à titre de professeur :

<p>Secteur 1 Département de philosophie et des arts, Département de lettres et communication sociale Département des sciences humaines</p>	<p>Secteur 4 Département de génie chimique Département de génie électrique et de génie informatique Département de génie industriel Département de génie mécanique Département de mathématiques et d'informatique</p>
<p>Secteur 2 Département de langues et traduction, Département d'études en loisir, culture et tourisme Département des sciences de l'éducation</p>	<p>Secteur 5 Département des sciences de l'environnement Département de chimie, biochimie et physique Département de biologie médicale</p>
<p>Secteur 3 Département de finance et économique Département de gestion des ressources humaines Département de management Département de marketing et systèmes d'information Département des sciences comptables</p>	<p>Secteur 7 Département de chiropratique Département des sciences de l'activité physique Département des sciences infirmières Département d'ergothérapie Département d'orthophonie Département d'anatomie Département de sage-femme</p>

6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultats du scrutin
8. Levée de l'assemblée

Le président est de retour à la réunion à 16 h 20.

Le président reprend la présidence de la réunion.

CX-579-14-02-19-16 **Dossiers de gestion des ressources humaines (huis clos)**

Le président invite les conseillers aux affaires universitaires et la conseillère en relations de travail à quitter la rencontre.

CX-579-14-02-19-17 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est discutée.

CX-579-14-02-19-18 Date de la prochaine réunion

La secrétaire signale que la prochaine réunion régulière du comité exécutif est prévue pour le jeudi 7 mars 2019.

CX-579-14-02-19-19 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 16 h 44.

Ismaïl Biskri
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre

Diane Gagné
Vice-présidente aux relations de travail